



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Noyelles-sous-Lens - Parc d'Activités de la Galance - Vente d'un terrain au profit de Monsieur et Madame AMARIR

Par délibération du 27 janvier 2022, le Conseil Communautaire a constaté la désaffectation et décidé le déclassement d'une emprise de 1 100 m² environ au droit de la parcelle communautaire référencée section AM n° 735 à Noyelles-sous-Lens.

Cette démarche constituait un préalable à la possibilité d'une cession au profit de Monsieur et Madame AMARIR, propriétaires limitrophes des parcelles AM n^{os} 239 et 477.

En effet, la topographie des lieux a facilité diverses intrusions au sein de leur résidence.

Par ailleurs, le mur de soutènement séparant les propriétés est en mauvais état et doit faire l'objet de réfections.

Dans la mesure où l'emprise communautaire considérée, constituée d'un talus planté d'une haie de lauriers, appartient désormais au patrimoine privé de l'établissement intercommunal, un transfert de propriété peut être envisagé.

La vente s'opérerait au regard de l'estimation domaniale soit 14 € H.T. / m², tous frais à la charge des acquéreurs.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62628-16710 en date du 1^{er} avril 2021 et fixant à 14 € H.T. / m² la valeur vénale de la parcelle référencée section AM n° 735p à Noyelles-sous-Lens,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 10/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur et Madame AMARIR, demeurant 412 rue du Marais à Noyelles-sous-Lens, la promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte de vente relatifs à la parcelle référencée section AM n° 735p au cadastre de la ville de Noyelles-sous-Lens (62221).

Le transfert de propriété, qui portera sur une surface de 1 100 m² environ avant arpentage (plan annexé), sera mené au regard de l'estimation domaniale soit 14 € H.T. / m², tous frais (notaire, géomètre, clôture, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versée au budget Action Économique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ZAC Centralité / Lens Cession de terrain dans le cadre de l'aménagement du lot 0

Sur la base du rapport d'analyse des résultats d'un appel à promoteurs / concepteurs sur le Lot 0 identifié dans le périmètre de la ZAC Centralité à Lens (avenue Jean Létienne - face à la gare de Lens), le groupement Térénéo, filiale de Nexity / XDGA, architecte a été retenu pour la construction d'un immeuble de bureaux en ossature bois (R+6) avec commerces et services en rez-de-chaussée.

Par délibérations en date des 28 novembre 2019, 6 février 2020 et 16 juin 2021, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de l'acte de vente du terrain correspondant. Aujourd'hui, suite à la finalisation du projet de l'acquéreur, il est proposé d'annuler et de remplacer les précédentes délibérations afin de repréciser les termes de ladite cession.

En effet, la période sanitaire liée au COVID-19 a créé une situation économique inédite. Le marché de la construction s'est tendu. Des pénuries, au niveau national et international, dans l'approvisionnement des matériaux ont contribué à l'envolée des prix. L'évolution haussière de l'indice BT01 reflète cette situation (+5,04 % entre octobre 2020 et septembre 2021). En parallèle, le marché du bois a été impacté par la flambée du prix du bois de construction (+14,08 % entre octobre 2020 et novembre 2021) dont est principalement composé l'immeuble.

Le programme du Lot 0, appelé EKINOKS, a subi une augmentation de son coût travaux global de +10,77 %, ne permettant pas sa réalisation dans les conditions initialement prédéfinies,

Un effort financier a été sollicité auprès du SIADEP, principal preneur de l'immeuble (60 %), à hauteur de 292 000 € H.T. Le promoteur a réduit sa marge à 5 % au lieu des 9,5 % habituellement pratiqués au sein de la profession.

Compte tenu de ce qui précède et afin de permettre le développement du projet, il est proposé de diminuer le prix de vente du foncier en appliquant la marge de négociation de 10 % accordée par la Direction Immobilière de l'État.

La valeur vénale étant établie à 120 € H.T. / m² de surface de plancher par les Services Fiscaux, il est proposé de fixer le prix de cession à 108 € H.T. / m² de surface de plancher. La Surface de Plancher développée serait de 5 749 m² environ, soit un prix de vente prévisionnel de 620 892 € H.T.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) seraient supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

Le terrain cédé, cadastré section AC nos 322p et 323p à Lens, représente 1 704 m² environ.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État, référencé 2022-62498-11515, en date du 25 février 2022,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 10/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la Société TERENEO, filiale de Nexity, dont le siège social est situé 10 rue Horus à Villeneuve d'Ascq (59491), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente (PSV) comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs au lot 0 de la ZAC Centralité, dont l'emprise foncière de 1 704 m² environ est référencée section AC n^{os} 322p et 323p au cadastre de la ville de Lens et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation du projet de l'acquéreur.

Le prix de cession est fixé à 108 € H.T. / m² de surface de plancher, tous frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) à la charge de l'acquéreur, hormis les frais de géomètre pris en charge par le vendeur.

Le montant de la recette correspondante sera versé au budget « Action Economique » selon l'imputation suivante : CENTRASTOC/ Opération 20D14704/ Ligne de crédit 8244.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

LIEVIN - Cession d'un terrain au profit d'un particulier

Une partie d'un terrain communautaire cadastrée section BC n° 421p au cadastre de la ville de Liévin intéresse un riverain de la rue Schubert à Lens dont l'habitation est directement contiguë.

La maîtrise foncière d'une partie de ce terrain lui permettrait d'agrandir son jardin.

Cette parcelle de 1 576 m² environ avant arpentage, issue de la ZAC de l'an 2000 aujourd'hui clôturée, n'est concernée par aucun projet.

A ce jour, trois transactions similaires au profit de 3 autres riverains sont finalisées.

La cession pourrait être opérée moyennant l'estimation rendue par la Direction Immobilière de l'Etat, à savoir une valeur vénale évaluée à 10 € H.T. / m².

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, frais de clôture....) liés à cette transaction seraient supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis 2021-62510-66346 de la Direction Immobilière de l'État du 5 novembre 2021.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 10/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur et Madame BUCHOLC, demeurant 5 rue Schubert – Résidence la Pastorale à Lens (62300), un compromis de vente comportant une mise à disposition anticipée du bien, puis l'acte de cession relatifs à un terrain de 1 576 m² environ sous réserve d'arpentage, cadastré à Liévin section BC n° 421p, ainsi que tous les actes subséquents.

La cession sera opérée moyennant le prix de 10 € H.T. / m².

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, frais de clôture,.....) seront à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget « Général ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D4

DEVELOPPEMENT DURABLE

Marché de tri et conditionnement des emballages et papiers

Dans le cadre de ses compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la CALL collecte, par le biais de prestataires, les emballages et papiers des particuliers en porte-à-porte et en bornes enterrées. Les emballages et papiers sont ensuite envoyés en centre de tri pour y être séparés et en extraire les matériaux valorisables.

Le marché actuel de tri et conditionnement des emballages et papiers, dont le titulaire est Paprec, s'achèvera le 31 décembre 2022.

Sur l'année 2021, près de 11 500 tonnes sortantes d'emballages et papiers ont ainsi été triées pour un montant de 2 284 000 € TTC (TVA à 5,5%).

Afin d'assurer la continuité du traitement, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation. Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agira d'un marché à prix unitaires sur quantités réellement exécutées.

Le montant du marché est estimé à 8 437 500 € HT sur la base du traitement de 37 500 tonnes sortantes d'emballages et papiers, avec un minimum de 6 900 000 € HT et maximum de 10 500 000 € HT.

Le marché sera passé pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023, renouvelable tacitement 2 fois 1 an, pour une durée maximale de 5 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 09/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les pièces du marché à conclure conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget sur l'imputation : 01/ Fonctionnement/Ligne de crédit 124.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D5

DEVELOPPEMENT DURABLE

Transport et valorisation des matériaux triés issus des collectes sélectives

Dans le cadre de ses compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la CALL produit, par le biais de prestataires, des matériaux triés issus des collectes sélectives. Les matériaux sont ensuite vendus à des repreneurs en vue de leur valorisation.

Le marché actuel de transport et de valorisation des matières triées issues des collectes sélectives, dont les titulaires sont Nord Pal Plast pour le lot 1, Paprec pour le lot 2 et European Products Recycling pour le lot 3, s'achèvera le 31 décembre 2022.

Sur l'année 2021, près de 11 500 tonnes ont ainsi été vendues pour une recette globale de 883 000 €.

Afin d'assurer la continuité du traitement, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation. Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agira d'un marché à prix unitaires sur quantités réellement exécutées.

Les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante, sur la durée ferme du marché :

- Lot 1 : Transport et valorisation des matériaux plastiques issus des collectes sélectives – Minimum de 1 000 tonnes et maximum de 2 200 tonnes ; l'estimation de recettes est de 300 000 € par an pour 1 800 tonnes,
- Lot 2 : Transport et valorisation des matériaux fibreux issus des collectes sélectives - Minimum de 8 000 tonnes et maximum de 14 000 tonnes ; l'estimation de recettes est de 500 000 € par an pour 9 000 tonnes,
- Lot 3 : Transport et valorisation des matériaux métalliques issus des collectes sélectives – Minimum de 350 tonnes et maximum de 850 tonnes. l'estimation de recettes est de 50 000 € par an pour 750 tonnes.

Le marché sera passé pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable tacitement 1 fois 1 an, pour une durée maximale de 2 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 09/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les pièces du marché à conclure conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Précise que les recettes prévisionnelles, d'un montant de 850 000 € seront prévues au budget 2023 sur les imputations : 01/ Fonctionnement/Lignes de crédit 10074, 10075, 10076.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D6

DEVELOPPEMENT DURABLE

AIX-NOULETTE - Rue La Fontaine - Régularisation d'une convention de servitude

Une canalisation communautaire d'assainissement, de diamètre 300 mm, traverse la parcelle cadastrée section ZH n°96, sise « lieu dit les 14 » à Aix-Noulette.

A ce jour, aucune convention de servitude n'acte la présence de cette canalisation au droit dudit bien.

Afin de préserver cet ouvrage communautaire et d'en garantir l'accès, il y aurait lieu de régulariser, avec le propriétaire identifié en annexe, la convention de servitude correspondante.

La régularisation de celle-ci se ferait à titre gratuit.

Les frais liés à l'établissement de la servitude seraient supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 09/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à régulariser avec le propriétaire identifié en annexe, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la convention de servitude relative au passage d'une canalisation communautaire d'assainissement au droit de la parcelle cadastrée section ZH n° 96 à Aix-Noulette ainsi que tous les actes subséquents.

La servitude sera régularisée à titre gratuit.

Les frais liés à l'établissement de la convention de servitude (Notaire, géomètre,...) seront supportés par l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Assainissement/Fonctionnement/ligne de crédit 6774.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D7

RESSOURCES ET MOYENS

Cytises - Partenariat avec le Lycée Saint Joseph à Bucquoy : Renouvellement

Le lycée Saint-Joseph situé rue Druet à BUCQUOY, établissement d'enseignement agricole privé souhaite faire bénéficier à ses élèves en formation de « Soigneur animalier en parc zoologique » des compétences animalières des agents du parc des cytises, et participer au développement des thèmes suivants :

- Mise en situation professionnelle des élèves au travers des travaux couramment réalisés en parc zoologique,
- Participation à la mise en place de pédagogie passive « Panneaux d'information »,
- Mise en place d'animations par les élèves soigneurs auprès du public,
- Réflexions et propositions autour des projets structurants au sein de l'établissement.

En sa qualité d'établissement public à vocation de loisirs et de présentation au public d'espèces non domestiques, le parc des cytises se doit au travers de son arrêté d'ouverture de dispenser de la pédagogie animalière et environnementale auprès du public.

Par délibération en date du 6 février 2020, la Communauté d'Agglomération a donc engagé un partenariat avec le Lycée Saint-Joseph situé rue Druet à BUCQUOY en vue d'initier ses étudiants au métier de soigneur animalier et de participer aux différents projets structurants de l'établissement.

Il est proposé de renouveler le partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 11/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le Lycée Saint-Joseph situé rue Druet à BUCQUOY (62116), pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, en vue d'initier ses étudiants au métier de soigneur animalier et de participer aux différents projets structurants de l'établissement .

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D8

RESSOURCES ET MOYENS

Groupement de commandes pour la détection , la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et des réseaux constitution du groupement

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses communes volontaires, portant sur la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et des réseaux, il avait été proposé la création d'un groupement de commandes, par délibération en date du 20 février 2018. Le marché correspondant prendra fin au 29 mai 2022 et il est donc nécessaire de le relancer.

A l'issue du recensement des besoins réalisé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 36 communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commande en application des articles L-2113-6 et 2113-7 du code de la commande publique. Il s'agit des communes de : ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ACHEVILLE, AIX-NOULETTE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, BENIFONTAINE, BILLY-MONTIGNY, BOUVIGNY-BOYEFFLES, BULLY-LES-MINES, CARENCY, ELEU-DIT-LEAUWETTE, ESTEVELLES, FOUQUIERES-LEZ-LENS, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GOUY-SERVINS, GRENAY, HARNES, HULLUCH, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MERICOURT, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, PONT-A-VENDIN, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINÉS, SERVINS, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS, VIMY, WINGLES.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement. En application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commande prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera chargée d'organiser, dans le respect de l'ordonnance n°2108-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2108 portant sur la partie réglementaire du C.C.P., l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, de signer et de notifier le marché.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article L- 2113.7 du code de la commande publique

L'avis de la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (compétente pour ce groupement) sera recueilli pour l'attribution du marché.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 11/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les 36 communes de ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ACHEVILLE, AIX-NOULETTE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, BENIFONTAINE, BILLY-MONTIGNY, BOUVIGNY-BOYEFFLES, BULLY-LES-MINES, CARENCY, ELEU-DIT-LEAUWETTE, ESTEVELLES, FOUQUIERES-LEZ-LENS, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GOUY-SERVINS, GREPAY, HARNES, HULLUCH, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MERICOURT, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, PONT-A-VENDIN, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SERVINS, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS, VIMY, WINGLES, pour la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et des réseaux,

Décide que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D9

RESSOURCES ET MOYENS

Accord Cadre de prestations géotechniques relatives aux études, travaux et suivi des projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire

Dans le cadre des projets en maîtrise d'ouvrage communautaire, il s'avère nécessaire de réaliser des missions types d'ingénierie géotechniques selon la norme NF P94-500.

L'actuel marché arrivant à son terme le 23 septembre 2022, il est nécessaire de le relancer.

La consultation est passée par procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 alinéa 1er, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Le présent marché est composé d'un lot unique et n'est pas décomposé en tranches.

Les prestations donnent lieu en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique à un accord-cadre à bons de commande (multi attributaires), sans minimum et avec maximum annuel estimé à 480 000 € H.T. L'estimation prévisionnelle est de 322 493,00 € H.T. par an.

Le marché est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au C.C.A.P., 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 11/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés et les pièces afférentes, conformément à la décision rendue par la Commission d'Appel d'offres, avec les attributaires.

Précise que les dépenses seront imputées sur les différents budgets afférents à chaque dépense où les crédits nécessaires seront ouverts.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 février et 17 mars 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 4 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL

Procuration(s) : 4

Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX



B240322_D10

RESSOURCES ET MOYENS

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiant les articles 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutements d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser ces dits recrutements en cas de besoin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 11/03/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à :

- un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-I-1° pour une période maximum de 12 mois (sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellements inclus),
- un besoin saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-I-2° pour une période maximum de 6 mois (sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellements inclus).

La rémunération est fixée à l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.